

Propositions d'OSEO en réponse à la Consultation de la Commission européenne pour un futur Programme-cadre innovation et compétitivité

La Commission réfléchit au cadre financier européen après 2013 pour l'adapter à la Stratégie EU 2020 et compenser le faible taux de croissance de l'UE. Une initiative européenne de relance rigoureuse de la croissance pourrait mettre en cohérence les récentes communications de la Commission et du Conseil Européen :

- « Acte pour le marché unique »,
- « Union pour l'Innovation »,
- « Politique industrielle à l'ère de la mondialisation »,
- « Stratégie numérique pour l'Europe », « Europe efficace dans l'utilisation des ressources », « Marchés Publics », « Stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois », « Agenda Numérique »,
- « Politique de Cohésion et Politique Commerciale ».

Cette note propose les principes d'un dispositif pour 2014-2020, mais aussi les éléments d'une Initiative à court terme pour l'Investissement et la Croissance, que pourrait prendre la Commission malgré les contraintes budgétaires.

I - La Commission doit développer les dispositifs les plus efficaces dans le futur programme 2014-2020 pour entraîner les acteurs privés et publics sur les objectifs exprimés : chercheurs, entrepreneurs, banquiers et investisseurs...

- **OSEO partage les trois principes structurants proposés par la Commission** (note préparatoire au futur CIP) :
 - **Additionnalité et complémentarité** pour mieux articuler le budget européen - redéployant une part des fonds structurels - avec les budgets régionaux et nationaux, pour leur permettre d'agir davantage pour une meilleure efficacité ;
 - **Synergie entre les différents instruments communautaires** pour élaborer des instruments financiers souples et intégrés s'adaptant aux différentes politiques et aux situations différentes des Etats membres ;
 - **Simplicité des dispositifs** pour faciliter l'accès des PME, réduire les coûts de fonctionnement et être ouvert à tous les acteurs privés.
- **Stimuler l'innovation et le transfert de technologie**
 - **Simplifier les dispositifs d'accompagnement et de financement de l'Innovation** (incluant l'Innovation non technologique) pour les rendre accessibles aux PME ; en particulier sur l'éco-innovation et les moteurs clés de développement technologique : nanotechnologie, biotechnologie, technologies de l'information et de la communication, exploitation des contenus numériques ...
 - **Rapprocher la Recherche et les Entreprises**



- Renforcer la politique des clusters pour les aider à travailler en réseaux internationaux et à mieux orienter les travaux de Recherche vers le marché ;
 - Diminuer les freins et les coûts (brevet européen, normes d'interopérabilité, utilisation stratégique des marchés publics...) et financer les phases de maturation et d'amorçage.
- **Améliorer le soutien aux PME et ETI, par des dispositifs simples réellement accessibles aux PME**
- Faciliter leur accès au financement, en particulier fonds propres, marchés obligataires et boursiers ;
 - Améliorer leur environnement et leur accès au marché numérique et aux informations pertinentes;
 - Faciliter leur internationalisation ;
 - Renforcer l'investissement patient dans les PME en entraînant les acteurs privés par des fonds européens et une orientation de l'épargne.
- **Entraîner les Banques et les Investisseurs à les financer** - si le marché ne le fait pas spontanément , par des dispositifs de partage de risque et de délégation, privilégiant le co-financement plus efficace que le re-financement

La Commission pourrait ainsi élaborer avec le Groupe BEI une boîte à outils de produits simples et standardisés – prêts, garantie et equity adaptés par groupes de pays - **favorisant les sujets prioritaires de la Stratégie EU 2020**, en particulier l'Innovation ; avec un double enjeu de long terme pour l'UE et les EM

- Transformer des subventions coûteuses budgétairement en instruments de levier financier ;
- Faire évoluer une partie des Fonds structurels pré-affectés aux Etats sur ces dispositifs.

II - La Commission pourrait prendre une Initiative immédiate pour l'Investissement et la Croissance, pour mobiliser les Entrepreneurs à la suite du Single Market Act

La Commission pourrait prendre quelques **mesures immédiates** et annoncer les principes d'évolution proposés pour le dispositif 2014-2020, pour :

- Renforcer la confiance des Entreprises dans la possibilité de tirer profit de l'approfondissement du marché unique et de la croissance des zones émergentes ;
- Les mobiliser par un plan simple et accessible aux PME, pour :
 - les aider à Innover (y compris via le transfert de technologies), Investir et se regrouper pour s'Internationaliser ;
 - entraîner les banquiers et Investisseurs à les financer par des dispositifs patients.



Ce Plan et cette annonce, mettant en œuvre les différentes Communications de la Commission, représenteraient le volet de Relance d'une Politique Economique européenne, ayant deux autres volets :

- L'engagement de rigueur des EM pour renforcer leur Compétitivité par une politique de convergence ;
- Une Politique Industrielle développant et protégeant des Secteurs stratégiques.

1. Leur mise en œuvre nécessite une délégation subsidiaire à des Intermédiaires, pour renforcer :

- **La capacité d'entraîner les PME et les Banques et Investisseurs**, par un contact de terrain direct ;
- **L'articulation Europe - EM - Régions**, pour un effet de levier maximum et limiter le coût budgétaire ;
- La Commission a déjà proposé de modifier son Règlement financier - co-décision Conseil-Parlement - pour disposer de davantage de délégation vers les « intermédiaires ».

2. Deux pistes peuvent déjà démontrer l'efficacité du dispositif, dans le cadre réglementaire et budgétaire actuel :

- **Montrer l'efficacité et le levier des produits simples d'accompagnement et d'entraînement (cf. Annexe) :**
 - **Renforcer le rôle du FEI en Capital risque et créer un Fonds « Brevet Européen » ;**
 - **Développer une co-garantie UE-EM de quasi fonds propres, à l'image du Contrat de Développement Participatif Européen (CDPE) en cours de rodage entre le Groupe BEI et OSEO ;**
 - **Dispositifs communs UE-EM d'accompagnement des PME sur l'Innovation, la Restructuration de filières et l'Internationalisation.**
- **Utiliser une tranche du programme RSFF II pour financer une part de ces dispositifs** dans le cadre budgétaire contraint actuel.

Démontrer l'efficacité et l'effet de levier des produits d'accompagnement et d'entraînement simples développés dans le cadre actuel

1. Renforcer le rôle du FEI en Capital risque et capital développement et créer un Fonds brevet européen

- **Le financement patient des PME/ETI** est au cœur de leur capacité de croissance. Un dispositif européen plus simple et concret pourrait renforcer l'actuel dispositif national et éclaté, en articulant mieux les politiques publiques à entraîner les acteurs privés.
 - Les acteurs de terrain remplissent bien leur rôle de contact de proximité avec l'Entrepreneur et leur savoir-faire d'Investisseur, même si la restructuration en cours (retrait des Banques & Assureurs) nécessite d'aider à renforcer la taille et la dimension européenne des acteurs.
 - Une meilleure articulation des Fonds Publics nationaux avec le Groupe BEI mobilisant Fonds souverains et épargne défiscalisée (livret européen) pourrait mieux entraîner les fonds privés.
- **Un groupe de travail fonctionne depuis Juin 2010 pour jeter les bases d'un fonds de brevet européen** - Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), Banque européenne d'investissement (BEI), KfW (Allemagne), Cassa depositi (Italie), Innovationsbrön (Suède), Veraventure (Finlande) et CDTI (Espagne) - alors que la Commission va annoncer les résultats de son appel d'offre pour explorer les moyens de créer un marché financier européen des droits de propriété intellectuelle (DPI).

2. Développer une co-garantie UE-EM de quasi-fonds propres, à l'image du Contrat de Développement Participatif Européen (CDPE) en cours de rodage entre le Groupe BEI et OSEO.

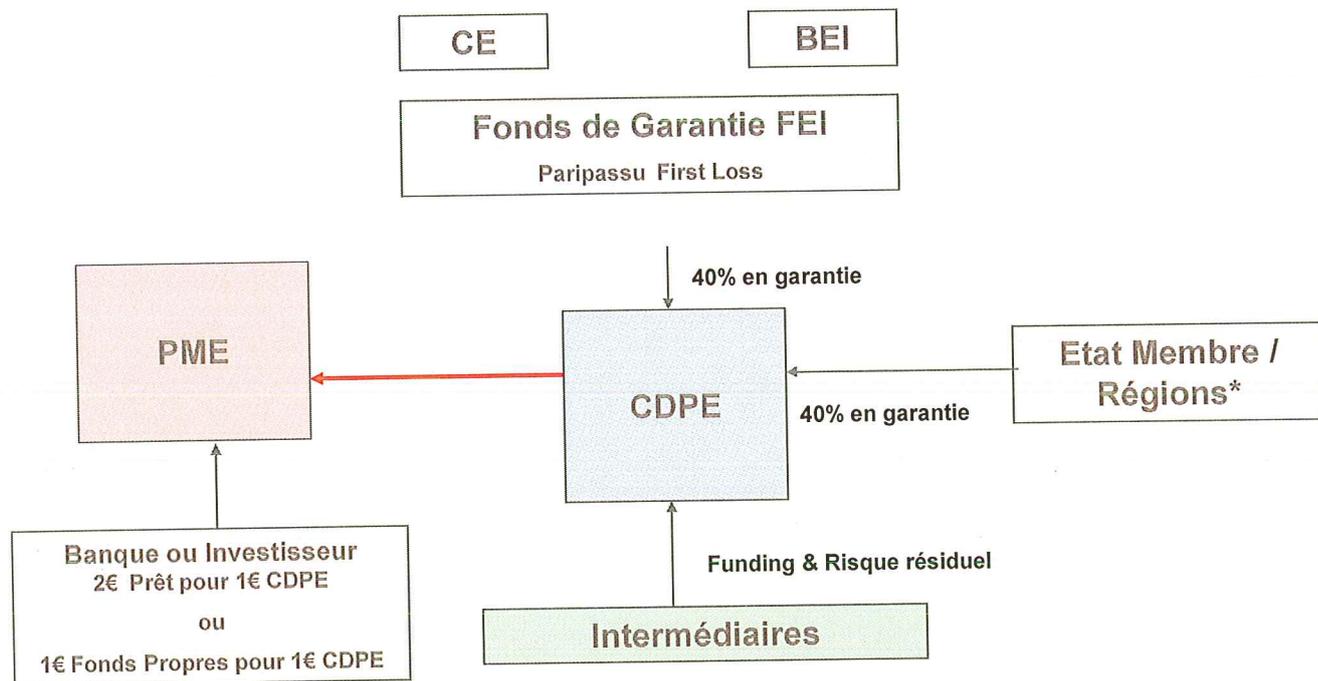
Un produit de quasi-fond propre sur 6 à 8 ans sans conversion obligatoire, peut permettre d'entraîner les Banques & Investisseurs, à co-financer « Innovation, Investissement & Internationalisation » des PME/ETI, à travers les principes suivants :

- **Garantie équilibrée entre UE-BEI-FEI et Etats garantissant l'additivité du dispositif.**
- **L'acteur national assume le risque** de la part non garantie et prend les décisions d'engagement de garantie par délégation de UE-BEI pour assurer fluidité et rapidité du dispositif, adapté aux spécificités nationales.
- **Effet d'entraînement obligatoire** : 1 pour 2 de prêt de la Banque ou 1 pour 1 de Fonds propres de l'Investisseur.

Le Contrat de Développement Participatif Européen (CDPE) en cours de rodage entre le Groupe BEI et OSEO représente un exemple intéressant de dispositif simple et accessible aux PME articulant les instruments communautaires avec tous les intermédiaires de terrain (privés et publics) par une délégation de sa mise en œuvre.



Bénéficiaires	PME/ ETI de plus de trois ans financièrement saines
Objet	Renforcer la structure financière pour accompagner Innovation, Investissement & internationalisation : ni restructuration financière ni difficulté avérée. Affichage du soutien européen
Entraîner les banques et Investisseurs	Le CDPE doit être systématiquement associé à un financement complémentaire du même programme de développement, réalisé depuis moins de 6 mois : Apport en fonds propres au moins équivalent au CDPE ou Prêt moyen terme double du CDPE
Montant	Le montant du CDPE est inférieur aux fonds propres & quasi fonds propres de l'emprunteur. Pour illustration à adapter par pays, le CDP français varie de 300 K€ à 3 M€
Durée / Amortissement	<ul style="list-style-type: none"> • Durée de 6 à 8 ans. • Différé d'amortissement de 12 à 24 mois. • Echéances trimestrielles à terme échu, avec amortissement linéaire du capital.
Garantie	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie du Fonds Européen à 40% et des garanties nationales équivalentes • Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni caution personnelle du dirigeant
Mise en œuvre par délégation à l'Intermédiaire	<ul style="list-style-type: none"> • Le CDPE doit être ouvert à tous les acteurs publics et privés : cofinancement « de place » • Chez les Etats Membres n'ayant pas de banque de développement, possibilité d'un véhicule dont la BEI serait le pivot, accompagnée d'acteurs de développement européens apportant expérience et outils de gestion et des structures publiques et privées nationales



Mise en œuvre de la garantie du fonds par délégation par l'opérateur national qui assure le risque résiduel

* La participation de fonds régionaux dépend du contexte national



Ce produit simple pourrait remplacer des véhicules spécifiques « complexes » : par exemple, certaines aides à l'innovation rendues ainsi plus accessibles aux PME. **D'autres produits pourraient, en effet, entraîner l'ensemble des acteurs privés sur tous les types de besoins :**

- **La première phase de développement d'entreprise innovante** peut être facilitée par un **Prêt Participatif d'Amorçage Européen, construit de façon similaire** au CDPE dans sa construction et ses garanties, avec un montant inférieur, pour entraîner les capitaux risqués.
- **Ce dispositif pourrait s'appliquer à tous les besoins d'investissement des entreprises, y compris Innovation et transfert de technologie**, même si ces domaines conserveraient aussi des dispositifs spécifiques.
- **L'International** connaît une phase critique lors de l'implantation, risquée par nature. **Partager ce risque avec les PME** européennes par une **assurance des fonds propres investis dans les filiales ou joint venture**, couvrirait le risque d'échec et encouragerait l'investissement des PME européennes à l'international. OSEO a rodé un produit de ce type qui peut être adapté et développé par la Commission.

3. Elaborer des dispositifs communs entre les instruments communautaires et les instruments nationaux pour mieux accompagner les PME sur l'Innovation, la Restructuration de filières et l'Internationalisation

- **OSEO propose que la Commission oriente un budget significatif sur un programme intégré, pour soutenir les entreprises développant des projets de recherche, développement et innovation,**
 - OSEO suggère d'orienter la politique d'aide à la Recherche, au Développement et à l'Innovation vers le marché par un **programme unique, simple, facile d'accès pour les PME et couvrant toutes les étapes du processus: de RDI de la conception jusqu'à la première commercialisation.**
 - **Cette approche globale du processus de RDI, souhaitée par les deux communications** « Union pour l'Innovation » et « Politique Industrielle Intégrée à l'Ere de la Mondialisation », vise à rationaliser et **simplifier** les instruments et à maximiser l'effet de levier en articulant les initiatives européennes et nationales :
 - par une **délégation subsidiaire aux agences nationales** - de la décision ou du budget - appuyée sur une évaluation des projets par leurs experts pour réduire les coûts de gestion et accroître le levier économique.
 - par un **couplage avec les nouveaux instruments financiers européens** (de type CDPE).



- **Ce programme « Technologie & Innovation » regrouperait les initiatives de financement sectorielles du CIP et le volet PME du Programme Capacité du FP 7 sur la base des caractéristiques suivantes :**
 - **Financement conjoint UE-Etats membres**, donnant une masse critique et satisfaisant aux légitimes critères d'additivité de l'action communautaire ;
 - **Privilégier le critère d'impact économique dans le processus d'évaluation :** importance des phases de démonstration et de première application commerciale ;
 - **Mixer une approche bottom-up sur « toutes les formes d'innovation » avec les priorités sectorielles d'Europe 2020 et des « Flagship Initiatives ».**
- Il développerait deux volets :
 - dédié aux **PME intensives en recherche**, suite d'Eurostars ;
 - pour toutes les **PME capables de tirer parti de partenariats technologiques européens de RDI**, notamment pour des phases de premières applications commerciales/démonstration.
- **OSEO propose de renforcer les services d'accompagnement aux entreprises.** Le soutien de l'UE à des réseaux d'intermédiaires pourrait évoluer vers un réseau de soutien unifié et professionnalisé pour favoriser :
 - **La participation des PME aux nouveaux programmes de recherche et d'innovation de l'UE ;**
 - **L'accès aux marchés internationaux ;**
 - **L'intermédiation électronique** pour l'émergence de vrais **marchés européens de l'innovation et du capital risque** s'appuyant sur l'expérience réussie de Capital PME ;
 - La poursuite de la démarche de PRO INNO pour tester de nouvelles approches de soutien à l'innovation, en lien avec les acteurs nationaux et régionaux des politiques d'innovation et le futur programme cadre de RDI ;
 - Le rôle des **clusters d'excellence** pour l'internationalisation des PME via l'initiative Innovation Express pilotée par OSEO dans le cadre de TACTICS (PRO INNO) avec d'autres agences d'innovation.
- **OSEO recommande de renforcer le rôle des Marchés publics pour soutenir l'innovation :**
 - Sur la base de son expérience de financement des délais de paiement liés à la commande publique (réseau national de commande publique et produits de trésorerie),



- OSEO souhaite s'associer à la démarche européenne de promotion de l'innovation via l'achat public de RDI auprès des PME.
- **Le mécanisme proposé** pourrait s'articuler en deux phases finançant à 100 % les coûts de RDI (comme l'initiative SBIR) :
 - une étape de faisabilité proposée aux PME sélectionnées sur la base d'appels à propositions ;
 - une étape de développement d'une offre de nouveau produit, procédé ou service.
 - Compte tenu des enjeux sociétaux mis en avant dans le cadre du Partenariat d'Innovation Européen sur le « mieux vieillir », il pourrait être opportun de démarrer une première expérience dans cette chaîne de valeur économique visant les secteurs de la santé, des assurances, des services aux personnes, de la domotique ...